

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 75 du 22 septembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

INSTRUCTION N° 1149/ARM/CEMM

portant abrogation de l'instruction N° 774/DEF/EMM/PL/ORA du 19 décembre 2002 relative à l'organisation et au fonctionnement des conseils d'enquête concernant les militaires de la marine.

Du 19 septembre 2023

INSTRUCTION N° 1149/ARM/CEMM portant abrogation de l'instruction N° 774/DEF/EMM/PL/ORA du 19 décembre 2002 relative à l'organisation et au fonctionnement des conseils d'enquête concernant les militaires de la marine.

Du 19 septembre 2023

NOR A R M B 2 3 0 2 0 5 5 J

Texte(s) abrogé(s) :

- Instruction N° 774/DEF/EMM/PL/ORA du 19 décembre 2002 relative à l'organisation et au fonctionnement des conseils d'enquête concernant les militaires de la marine.

Référence de publication :

1. ABROGATION

Le texte ci-après est abrogé :

[L'instruction N° 774/DEF/EMM/PL/ORA du 19 décembre 2002 relative à l'organisation et au fonctionnement des conseils d'enquête concernant les militaires de la marine.](#)

2. PUBLICATION

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la Marine,*

Nicolas VAUJOUR.